

NUMERO 52 - mars 2010

Deux Mille ans d'histoire stéphanaise

Les banlieues sont souvent considérées comme des villes à histoire Idée reçue que le seul nom de Saint-Etienne-du-Rouvray bat en brèche en résumant plus de 2000 ans d'histoire : il associe saint Etienne (titulature de l'église) et la forêt du Rouvray, forêt de chênes rouvres, qui la borde au Sud sur 2300 hectares.

L'histoire de la ville commence au néolithique et porte trace des grands événements historiques : invasions vikings, développement et puissance des abbayes au Moyen Age, installation d'une société agricole et rurale remise en cause par la révolution industrielle accompagnée de l'urbanisation.

Au fil des ans et des transformations, des arrivées de population, la ville s'est forgé une histoire et une mémoire, dont certains lieux portent encore témoignage : églises, anciennes fermes, habitat ouvrier, maisons suédoises, logements du Château Blanc issus de l'urbanisme des trente glorieuses... Cette mémoire est également inscrite au fronton de certains bâtiments publics dont les noms rendent hommage aux personnalités qui ont marqué la vie locale : Marcel Porzou mort en déportation donne son nom à la piscine. Georges Déziré, résistant fusillé suite à une tragique erreur par ses camarades de combat, dont la réhabilitation est passée par la dénomination de l'espace qui accueille centre socioculturel, bibliothèque et conservatoire de musique et de danse à rayonnement communal.

AGENDA

15 janvier 2010 : Réunion du CDAL
19 janvier 2010 : Réunion de Bureau
25 janvier 2010 : Réunion préparatoire AG
26 janvier 2010 : Réunion vérification des comptes
27 janvier 2010 : Réunion Ecoles fleuries au Trait
1^{er} février 2010 : Réunion préparatoire AG St Etienne du Rouvray
2 février 2010 : Conseil d'Administration
26 février 2010 : Réunion Mairie St Etienne du Rouvray
5 mars 2010 : Réunion du CDAL
20 mars 2010 Assemblée Générale St Etienne du Rouvray

Sommaire	Page
Deux Mille ans d'histoire	1
Billet de la Présidente	1
Rapport d'activité 2009	2 et 3
Initiatives de nos délégations	3
Responsabilité financière des commune - Pétition	4
Rapport financier – Bilan – Rapport vérificateurs aux comptes	5 et 6

Billet de la Présidente

L'Ecole de la République en Danger

Curieux paradoxe au pays des Lumières : à l'heure où l'école publique est en pleine détresse, le ministre de l'immigration lance un grand débat sur « l'identité nationale », histoire de sous- entendre que les deux sujets –immigration et identité– sont intimement liés. Plutôt que cette assimilation ambiguë, n'était-ce pas l'occasion de promouvoir le meilleur symbole de « l'identité » française, l'école de Jules Ferry, républicaine, laïque et gratuite qui a permis à des générations de citoyens de toutes origines, d'accéder au savoir et à la connaissance et de faire fonctionner l'ascenseur social, aujourd'hui en panne. Loin de défendre les acquis de l'école publique, le gouvernement continue inlassablement à mettre à mal l'Education nationale. Comment maintenir le niveau des élèves et permettre à l'école publique d'assurer leur avenir, quand le gouvernement n'a de cesse de poursuivre la chasse aux fonctionnaires dans une pure idéologie libérale ? La règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite s'applique à l'Education nationale comme ailleurs et va se traduire par une dégradation inévitable du niveau de l'instruction en France. Pour 2010 le budget de l'Etat prévoit 34000 fermetures de postes dans la fonction publique dont 16000 dans l'Education nationale. Comment s'étonner que l'école n'arrive plus à assurer ses missions et que le niveau baisse ? Autre désengagement de l'Etat dans l'école publique, le taux de déscolarisation des enfants de moins de trois ans qui est passé de 24% en 2003/2004 à 17% en 2007/2008. Pour pallier à cette situation, le gouvernement met en avant la création des « jardins d'éveils » payants et gérés par les collectivités locales. Le gouvernement poursuit une politique de réduction des coûts budgétaires au détriment des élèves. Et pendant ce temps l'école publique perd des crédits au profit de l'école privée, la loi Carle récemment adoptée par le parlement va en effet pérenniser le financement des écoles privées par les fonds publics. Ce sont 12 milliards d'euros du budget de l'état qui iront au privé en 2010. Pendant ce temps l'école publique est à la dérive...Si les choses allaient à leur terme l'éducation nationale comme l'école publique, laïque, gratuite et républicaine disparaîtrait.

Il est grand temps que les laïques se réveillent. L'Ecole de la République est en danger, D'ores et déjà 6 organisations laïques (DDEN, FCPE, SE-UNSA, UNL, UNSA-Education et l'UNEF) ont décidé d'initier à partir du mois de janvier, jusqu'au 19 juin, une campagne de pétition pour l'Ecole publique à laquelle toutes les organisations laïques sont invitées à se joindre. Signez et faites signer cette pétition. Il y va de l'avenir de l'Ecole publique !

Janine SIMON

Vie statutaire

Le conseil d'administration élu lors de notre dernière assemblée générale et le bureau qui en est issu, se sont réunis régulièrement et c'est activement et assidument que nos collègues administrateurs se sont mis au travail.

Je pense que c'est un premier point à souligner dans notre compte-rendu d'activité : nos administrateurs donnent de leur temps, de leur énergie au sein d'un C.A. actif, réactif, soucieux de faire vivre nos valeurs. C'est ainsi que nous avons décidé de ne pas participer à l'enquête 2010. Vous avez eu des échos de nos préoccupations dans notre bulletin. Yves ALIN apporte à sa réalisation toute sa compétence, beaucoup de temps et je veux ici l'en remercier.

Renouvellement quadriennal

Il nous a beaucoup mobilisés, en temps, en énergie.

534 DDEN ont été nommés dès le CDEN du 4 Septembre dont 63 nouveaux.

523 avaient été nommés au dernier renouvellement (2005).

Entre 2005 et 2009 nous avons enregistré 104 nouvelles candidatures.

Si nous rapprochons ces chiffres du millier d'écoles de Seine-Maritime, si nous constatons que le gros de nos effectifs se situe entre 59 et 73 ans, il devient évident que le renouvellement doit demeurer une préoccupation forte pour chacun et chacune d'entre nous.

Je tiens à remercier particulièrement les présidents, les référents, qui se sont fortement mobilisés pour atteindre ce résultat.

J'accorderai une mention particulière à notre ami Alain Bellemère qui dans l'ombre, avec rigueur, patience, a monté notre nouveau listing et le tient à jour.

Une difficulté a surgi avec nos collègues de St Romain de Colbosc. L'assemblée générale 2009 qui n'a pu s'y tenir comme initialement prévu, a généré une difficulté de compréhension des statuts.

Nous n'avons d'ailleurs pas résolu la question récurrente du refus de quelques collègues de régler leur adhésion, symbole de notre attachement aux valeurs que défend notre institution

Réunion des présidents de secteurs.

Elle s'est tenue à Yvetot en septembre dernier, au collège Albert Camus dont la Direction est toujours heureuse de nous accueillir et faciliter nos travaux. Comme habituellement, Jacques Nobis, président du secteur, s'était dépensé sans compter pour que cette rencontre soit une réussite sur tous les plans. Objectif atteint 34 délégations étaient présentes.

Certes, il ne s'agit pas d'une réunion statutaire, mais ces lieux d'échanges, de réflexion, sont une aide pour que nous demeurions en « cohésion et cohérence », pour reprendre une expression du président de la fédération.

Les 3 axes essentiels de cette matinée de travail furent :

- la synthèse de l'enquête départementale sur l'aide personnalisée, dont Colette Cordier et Jean André avaient assuré le dépouillement et qu'Yves Alin nous a présentée, l'ayant mise en forme sur un C.D.
- la synthèse des visites d'écoles (72% des secteurs nous avaient adressé leur synthèse de secteur !)
- des échanges sur la vie des secteurs.

Ceux qui le souhaitaient ont terminé autour d'un repas partagé, toujours très convivial.

L'analyse que fait le C.A. de cette réunion est qu'elle est nécessaire, qu'il faut en retravailler la forme pour :

- maintenir la partie administrative, indispensable
- avoir un temps de discussion sur la politique éducative du moment
- ménager un temps d'échanges plus conséquent entre et avec les présidents.

Les réunions de formation

5 ont été organisées : à Grand-Couronne, Forges les Eaux, Le Havre, Dieppe et Riville. Chacune a regroupé une quinzaine de collègues et les échanges furent denses, faisant apparaître un fort investissement des nouveaux collègues.

Nous nous sommes retrouvés autour d'un pot de l'amitié pour terminer chacun de ces temps forts, merci aux collègues de s'être ainsi mobilisés. Il nous faut retravailler pour ce dernier aspect, l'ouverture sur l'extérieur : IEN, presse etc...

La réunion interrégionale

Elle était cette année organisée par nos collègues de l'Orne. Compte-tenu de l'absence de contenu précis, nous avons décidé, en C.A. de ne pas y participer.

Les délégués référents

Nous pouvons insister sur leur efficacité. Ces collègues ont en charge 4 grands secteurs : Pays de Bray, Yvetot-St Valéry, Goderville-Fécamp, et Le Havre. Leur proximité, leur connaissance du terrain, leur permettent de relayer, appuyer l'action de l'Union, aider si besoin les délégations

Information, communication

Notre bulletin a conservé sa régularité de parution : 4 numéros par an, sous le contrôle du conseil d'administration. Il est le lien indispensable entre l'union départementale et les délégués. Et notre satisfaction est grande, chaque fois que nous pouvons y insérer un écho

de la vie des secteurs. Je vous rappelle que la mise sous pli en est toujours assurée par les « mamies » du Club des Aînés de Grand-Quevilly. Qu'elles soient ici chaleureusement remerciées pour cette aide importante !

La communication plus largement

Dépliant triptyque, diaporama sur CD sont à notre disposition.

Ayons ensemble le souci de promouvoir notre site internet que notre ami Jacques Nobis met à jour régulièrement. Nous avons largement diffusé la synthèse de l'enquête sur l'aide personnalisée, notre position sur les jardins d'éveil, sur la loi Carle (parlementaires, Education Nationale, association des maires de Seine-Maritime...)

Concours des écoles fleuries

41 établissements scolaires étaient inscrits. 36 ont finalement participé effectivement. 1 école du département a obtenu un prix d'honneur et 3 ont obtenu un premier prix national.

La délégation de Rouen, qui nous accueillait, tant pour le jury que pour la remise des prix, avait mis toutes ses compétences et relations en œuvre !

Défense de l'école publique

Notre inquiétude demeure très vive.

Nous avons participé à la manifestation annuelle organisée par le groupement rouennais FCPE : « 5heures pour l'école » ainsi qu'à la soirée débat sur les rythmes scolaires mise en place par la FCPE de Mt St Aignan.

Notre présence dans les ILCERE nous offre la possibilité, sur des situations très concrètes, d'intervenir de façon argumentée, et de réaffirmer des positions de principe.

Comité Départemental d'Action Laïque

Composé de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, de la Ligue de l'Enseignement, d'UNSA-Education, du S.E. UNSA et des DDEN, nous en avons pris la présidence en Septembre, pour un an.

Au cours d'une première réunion nous sommes tombés d'accord pour un communiqué de presse, un courrier aux parlementaires, une demande de rencontre avec le Président de l'association des maires de Seine-Maritime, et une conférence débat sur le thème de la laïcité bien évidemment, qui se tiendra fin Mai.

Relations « extérieures »

Nos rencontres avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie, régulières, sont toujours empreintes d'une grande courtoisie, je me plais à le souligner. Nous avons encore pu le vérifier au cours du renouvellement quadriennal.

Nos représentants au sein des organisations amies : JPA, PEP, OCCE, Solidarité Laïque, ADATEEP répondent régulièrement aux sollicitations.

En conclusion

Les sujets de préoccupation, d'inquiétude sont nombreux, nous les évoquerons dans le rapport moral et en débattons, mais, sans flagornerie aucune ni fausse modestie, je suis fier de présenter ce rapport d'activité, car il est celui de l'engagement, de la détermination de chacun et chacune d'entre nous, celui de notre travail personnel et collectif au sein de l'Union départementale et plus largement, de la Fédération.

Nous avons su ensemble, maintenir cohésion et cohérence autour de la laïcité, autour de l'Ecole Publique.

Le 17 Janvier 2010

Complément au rapport d'activité :

Le conseil d'administration de l'Union départementale réuni le 2 février, met en place une procédure de résolution de la difficulté survenue avec la délégation de Saint Romain de Colbosc.

DES INITIATIVES DE NOS DELEGATIONS.....

MONT SAINT AIGNAN

Centenaire de l'Ecole primaire Berthelot

Notre Collègue Joé CHAUVIN nous rappelle que le nom de Marcellin BERTHELOT (1827/1907) chimiste et Ministre de l'Instruction publique sous le Gouvernement GOBLET a été donné à cette école en 1909. Le centenaire de cette école créée sous l'égide du Maire de cette commune avec l'assentiment de l'Inspecteur d'Académie de l'époque, a été célébré les 3 et 4 octobre 2009. Une association s'est créée autour de la Directrice de cette école et du maire de Mont Saint Aignan pour fêter cet événement. Une reconstitution historique, costumée a animé cette cérémonie à laquelle Maire, Député et Inspecteur d'Académie représentant le Préfet avaient tenu à assister. La fête se poursuit le lendemain par un pique-nique près de la maison des Associations et le mardi par une conférence sur la construction de l'école. La délégation de Mont Saint Aignan participa presque au complet à cette manifestation en l'honneur de l'école publique, gratuite, laïque et républicaine.

Il convient de noter en outre qu'une classe de cette école a participé au Concours d'écriture et obtenu un prix sur le plan national. L'école a également participé au concours organisé par l'ordre des Palmes académiques et un texte a été retenu sur le plan départemental. Notre ami Joe CHAUVIN a remis une récompense à une élève de CM2 de cet établissement. Il a félicité cette élève et la classe pour leur travail, le 4 décembre dernier.

Une plaque commémorant cette célébration sera posée à l'initiative des DDEN du secteur.

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF 2008/2009

1 470 669 élèves des écoles élémentaires publiques relevant de l'éducation prioritaire bénéficient du dispositif dans 3072 écoles, avec 14 554 intervenants, dont 74.8% d'enseignants, soit un taux d'encadrement d'un intervenant pour 12 écoliers. L'aide aux devoirs représente 64.6% des activités, la culture 20.3% et le sport 15.1%.

Source : ministère de l'éducation nationale

COTISATION 2010

Le Trésorier vous rappelle que la cotisation est annuelle (année civile) et s'acquitte en début d'année.

Son montant dont le détail vous a été donné dans un précédent bulletin est de 27,00 €.

Il est recommandé aux trésoriers des délégations d'adresser le montant global des cotisations du secteur en un seul versement. S'ils ne disposent pas d'un compte chèque au nom de leur délégation, il leur appartient de regrouper les chèques individuels établis à l'ordre de l'Union.

Merci d'avance !

Le Trésorier

RESPONSABILITE FINANCIERE DES COMMUNES

Aux termes de l'article L.212-4 du code de l'éducation, la commune a la charge des écoles publiques. Propriétaire des locaux, elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Font également partie des dépenses obligatoires l'entretien ou la location des bâtiments et leurs dépendances, l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire, le chauffage et l'éclairage des classes. L'Etat prend en charge les rémunérations du personnel et les droits de reproduction à usage pédagogique d'œuvres protégées. Si la commune supporte la charge des fournitures à usage collectif au nom du principe de gratuité de l'enseignement primaire, elle n'est pas tenue de financer l'achat des fournitures à usage individuel qui restent la propriété de l'élève (crayons, gomme, règle, ciseaux etc...) Pour ne pas alourdir les frais pesant sur les familles, les communes prennent fréquemment en charge une partie des fournitures individuelles. De même, si aucun texte ne vient formellement confier l'achat des livres aux communes, il est courant qu'elles en assurent la fourniture. Mais il arrive également souvent que les enseignants recourent à des photocopies plutôt qu'à des livres, les droits de reproduction étant alors acquittés par l'Etat.

20/11/09

PETITION POUR L'ECOLE PUBLIQUE

Par circulaire du 21 janvier 2010 notre Fédération nous informe de l'initiative qu'elle a prise avec la FCPE, le SE-UNSA, l'UNL, l'UNSA-Education, d'initier à partir du mois de janvier et jusqu'au 19 juin, une campagne de pétition pour l'Ecole publique. Cette campagne est plus que nécessaire, notre Service Public Laïque et gratuit n'ayant jamais été autant menacé. Il est miné par une politique de restriction budgétaire sans précédent, une série de mesures favorisant le privé et un encouragement au consumérisme scolaire, notamment à travers la déssectorisation.

Le rassemblement des organisations dans une action militante et citoyenne, est fondamental pour défendre notre modèle laïque. Les Unions départementales sont invitées à adhérer à cet appel auquel s'est déjà jointe l'UNEF. La FGR-FP, la JPA et l'UFAL doivent prochainement se prononcer.

Cette campagne devrait être l'occasion pour tous les défenseurs de la laïcité de se mobiliser pour faire barrage aux attaques inacceptables dont l'Ecole publique, gratuite et républicaine fait l'objet.

L'Union de Seine Maritime des DDEN reprend à son compte cet appel auquel elle entend associer les organisations composant le CDAL (la FCPE, le SE-UNSA, l'UNSA-Education, la Ligue de l'Enseignement) et toutes les organisations laïques qui se sentent concernées par cette action.

Tous les DDEN doivent s'engager dans cette campagne, les Présidents de délégation ont été rendus destinataires de la circulaire fédérale et du texte de la pétition. Une page supplémentaire pour recueillir les signatures est également adressée aux Présidents qui doivent diffuser largement ce texte. Nous demandons à tous nos collègues de relayer cette action.

Cette pétition n'appartient à personne, mais il nous appartient qu'elle soit un succès.

Il n'y a qu'une Ecole de la République, nous entendons que l'effort éducatif de la Nation soit réservé au développement de l'Ecole de la Nation.

Fonds publics à l'Ecole publique, Fonds privés à l'école privée !